

LE METIER DE...

FOREUR MINEUR

Dimitri Talleux nous en parle...

A quoi peut bien vouloir rimer de creuser des trous uniquement pour les reboucher, dès lors que l'on sait que le lendemain, il va falloir forer d'autres trous, un peu plus loin ? Question idiote, je vous l'accorde ! Mais néanmoins chaque matin qui fait l'actualité à Ferques. Dimitri Talleux prend un malin plaisir à commencer à creuser dès l'aube, pour cesser de forer vers treize heures.

Uniquement pour bien vous montrer que, dans son métier, il faut se réveiller de bonne humeur ! Le réveil en fanfare, on appelle ça chez les « boutefeux ». Ailleurs on appellerait ça le réveil « à coup de trique ». Dans la vie courante de Dimitri, aux Carrières du Boulonnais (Groupe CB), on désigne ça « le réveil ordinaire » de celui qui va partir creuser des trous par tous les temps, sur un « long front », afin de les reboucher et d'en creuser d'autres à nouveau quelques heures plus tard ...

On ne dira pas que Dimitri travaille non plus absolument dans un endroit de villégiature, mais, pourtant, aux manettes de l'énorme foreuse, huit heures par jour, il pilonne à tout va. Essaierait-il de nous faire croire qu'il va faire ressortir un trésor de sous les rochers ? Allez, adieu les histoires de pirates, les corsaires, la pêche aux trésors ... vous donnez votre langue au chat ?



Dimitri Talleux est « Foreur Mineur » et le revendique haut et fort : « J'aime mon métier ; je vis avec la pierre ! ».

Rien ne prédestinait pourtant Dimitri à être un spécialiste du tir de mine, manipuler des explosifs et déclencher des explosions pour fragmenter des milliers de tonnes de roche. Un métier pour des gens rigoureux. Titulaire d'un CPT (Certificat de préposé aux tirs), il fut d'abord conducteur de 40 tonnes, puis chauffeur d'un « Cater » : un dumper de 100 tonnes aux Carrières du Boulonnais. Trois ans plus tard, en 2003, il « saute » sur l'occasion et, et rejoint l'équipe actuelle des 4 foreurs et 4 mineurs de la carrière. Sa règle d'or : la sécurité. Elle passe par la minutie, la rigueur et l'attention aux moindres détails. Selon les commandes « en chimie » de granulats en PF, PX, PB, PN ... et l'exploitation des fronts d'extraction, c'est le responsable de l'abattage qui organise « son plan de carrière » en quelque sorte. Puis, tel un tailleur de pierre des temps modernes, Dimitri se rend précisément sur la division et l'étage requis pour un approvisionnement adapté aux différents besoins en matériaux.

L'implanteur établit son plan de tir en fonction de la géométrie du chantier, de sa hauteur, de la nature de la roche, de la présence d'eau ... Après avoir réalisé les forages utiles, il prépare et « charge le tir ». Ensuite, une fois les charges étagées, après leurs bourrages, il raccorde les détonateurs pour créer une « chaîne pyrotechnique ».

Puis, intervient un protocole de sécurité très rigoureux : « Une procédure indispensable pour éviter que personne ne soit dans les parages » précise notre mineur. Après l'usage des 3 coups de sirènes, une le verrouillage de toutes les issues pour interdire l'accès à la zone de tir, l'explosion peut avoir lieu. « Tous les jours, vers 12h30, nous « cassons » entre 30 à 35.000 tonnes de pierres ! » Quand enfin, mugit le coup long final, chacun sait que le tir est terminé et peut reprendre son poste et ses activités. Jusqu'au prochain tir. « Un métier physiquement exigeant, mais loin d'être routinier. Il y a une part d'intuition qui se développe avec l'expérience. Avant tout, c'est l'esprit d'équipe qui l'emporte : ensemble, il n'y a pas de place à l'erreur ! » s'enthousiasme Dimitri Talleux, pour qui la carrière n'a plus, depuis longtemps, de secrets. Et les vibrations, le bruit, les projections ? « Nous sommes sur ce point au top du top », commente notre mineur. Avec la pointe d'admiration d'un connaisseur qui le sait, sans arrogance : « Nous nous équipons non seulement pour optimiser l'exploitation des ressources, assurer le développement industriel tout en gardant notre double mission de développement économique et de contrôle des nuisances dues à ce développement. En ce qui concerne la réglementation des nuisances de tirs sur les zones sensibles, proches des habitations, nos sismographes enregistrent des indices inférieurs aux normes exigées par l'Etat ! » Un retour d'expérience à marquer d'une ... pierre blanche !

P. Cognacq, Voix du Nord février 2010

